

Comment entrer en contact avec votre candidat.e aux élections fédérales ?

Boîte à outils

proposée par
l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité



Merci d'avoir téléchargé notre boîte à outils «élections fédérales 2021» !

Le 20 septembre 2021, les Canadien.ne.s de choisiront leurs prochain.e.s représentant.e.s pour voter les lois de notre pays. En tant que membre ou sympathisant.e de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité, vous pouvez faire entendre votre voix et élire un.e représentant.e qui défendra vos valeurs.

Nous avons préparé cette boîte à outils pour que vous puissiez avoir tous les éléments en votre possession pour faire de l'aide médicale à mourir (AMM) un point important du débat.

Notice - Informations importantes

Cette boîte à outils ne prend pas parti, ce qui signifie que nous ne soutenons ni ne nous opposons à aucun parti ou candidat individuel. Nous avons conçu cet outil pour vous donner des informations et aider vos candidats dans les décisions concernant les droits de fin de vie.

N'hésitez pas à partager cette boîte à outils avec votre famille, vos amis, vos connaissances et toute personne intéressée par l'aide médicale à mourir. Si vous avez des questions ou des commentaires sur les outils ou sur l'AMM n'hésitez pas à nous contacter (info@aqdmd.org).

Nous vous remercions de votre engagement.

L'AQDMD :

« L'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité œuvre pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. »

Sommaire

[Avant-propos : Historique et pourquoi agir ?](#)

[Fiche 1 - Trouver le ou la candidat.e de sa circonscription.](#)

[Fiche 2 - Vous préparer à la rencontre.](#)

[Fiche 3 - Rencontrer votre parlementaire lors d'un rendez-vous.](#)

[Fiche 4 - Faire un exposé rapide à un.e parlementaire.](#)

[Fiche 5 - Interroger un.e candidat.e pendant un événement ou un débat.](#)

[Fiche 6 - Le suivi.](#)

Avant-propos : Historique et pourquoi agir ?

Historique de l'aide médicale à mourir.

- **En juin 2014**, et dans le cadre de ses prérogatives en santé, le Québec adopte une loi permettant l'aide médicale à mourir dans certaines conditions. La loi entre en vigueur en décembre 2015.
- **En février 2015**, la Cour suprême du Canada statue dans l'affaire Carter c. Canada que les dispositions du Code criminel interdisant l'aide médicale à mourir sont contraires à la Charte canadienne des droits et libertés. Le gouvernement a jusqu'au 6 juin 2016 pour créer du droit nouveau.
- **En juin 2016**, le Parlement du Canada modifie le code criminel et adopte une loi fédérale permettant aux adultes canadiens admissibles de demander l'aide médicale à mourir.
- **Dans sa décision du 11 septembre 2019**, la juge Christine Baudouin confirme que les deux régimes législatifs (fédéral et provincial) déterminant ceux qui ont droit à l'aide médicale à mourir sont trop restrictifs et discriminatoires. Elle les juge inconstitutionnels en raison des limites temporelles imposées de "fin de vie" pour la loi du Québec et de "mort naturelle raisonnablement prévisible" pour ce qui est de la loi fédérale.
- **Le 11 mars 2020**, le gouvernement du Québec indique que le critère de "fin de vie" n'est plus opérationnel, mais ne modifie pas la loi.
- **Le 17 mars 2021**, le Parlement canadien modifie le code criminel et supprime le critère de mort raisonnablement prévisible : désormais, même les personnes dont la mort n'est pas prévue à court ou moyen terme peuvent bénéficier de l'AMM si elles remplissent les autres critères.
- **2021-2022** : les deux paliers de gouvernement doivent se pencher sur les trois questions suivantes : la demande d'aide médicale à mourir (AMM) par les directives médicales anticipées pour les maladies neurodégénératives cognitives, l'accès à l'AMM pour les personnes avec troubles de santé mentale et l'accès à l'AMM pour les mineurs matures.

Pourquoi agir ?

Dans le cadre des élections fédérales, vous voterez pour les représentant.e.s qui vont décider de l'évolution des décisions de fin de vie. Certaines catégories de personnes peuvent vouloir lutter contre ce droit, ou ne pas en souhaiter d'évolution : il est donc essentiel de profiter de cette période pour connaître vos représentant.e.s et leur faire part de vos convictions sur les décisions de fin de vie.

Les points sur lesquels se concentrer dans le cadre des élections sont les suivants : faire en sorte que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, respecte les engagements pris par les Ministères de la Justice et de la Santé en mars 2021.

C'est-à-dire :

- dans les 8 prochains mois : faire avancer la réflexion sur les Directives Médicales Anticipées (DMA) au niveau du Code criminel ;
- dans les 8 prochains mois : faire avancer la réflexion sur l'accès à l'AMM pour les mineurs matures ;
- d'ici au 17 mars 2023 : apporter les modifications promises au Code Criminel pour les problématiques de santé mentale et poser des balises effectives avant l'échéance.

Fiche 1 : Comment trouver le ou la candidat.e de sa circonscription ?

Pour trouver le ou la candidat.e de votre circonscription.

Allez sur le site : [Service d'information à l'électeur - Trouvez votre circonscription](#)

Entrez les informations soit par :

- Par code postal : entrez le code postal de la résidence.
- Par nom de circonscription : choisissez une province dans la liste déroulante.
- Par nom de candidats : choisissez une province dans la liste déroulante.
- Par carte : choisissez une province dans la liste déroulante.
- Par endroit (village, ville) : choisissez une province dans la liste déroulante.
- Par liste (tout le Canada ou par province) : choisissez une province dans la liste déroulante puis choisissez votre circonscription.

Ou vous pouvez nous envoyer un courriel à cette adresse : info@aqdmd.org pour que nous vous donnions ses coordonnées.

Pour entrer en contact avec votre représentant.e.

Il existe plusieurs moyen de pouvoir rentrer en contact avec le ou candidat.e de votre circonscription :

- Une rencontre à un événement.
- Une rencontre à son bureau au parlement.
- Une rencontre dans sa circonscription.
- Téléphoner à son bureau électoral.
- Envoyer un courriel à son bureau électoral.
- Lui envoyer un message via sa page Facebook de candidat.

Le meilleur moment pour le contacter.

Pour pouvoir obtenir une rencontre, le délai est d'environ 3 semaines. Les bureaux au Parlement à Ottawa sont ouverts de 9h à 17h et quelques bureaux ouvrent à 8h. Lorsque le Parlement ne siège pas (de la mi-juin à la mi-septembre et de la mi-décembre à la fin janvier), l'horaire de travail des membres du personnel est plus flexible mais le ou la parlementaire pourrait aussi être en vacances.

Nous vous recommandons donc de consulter régulièrement le calendrier de la Chambre des communes : [Calendrier des séances](#).

À qui vous adresser.

Il convient de parler à la personne responsable de l'emploi du temps du ou de la parlementaire pour prendre un rendez-vous. Si cette personne est absente du bureau, demandez quand elle sera de retour et appelez-la.

Contactez par courriel votre représentant.e.

Exemple de courriel pour entrer en contact avec votre représentant.e.

Sujet : Demande d'entretien sur le thème : Aide Médicale à Mourir - (code postal)

Monsieur le Ministre/Madame la Ministre, ou Monsieur le député/ Madame la députée,
Monsieur/Madame (nom du représentant).

Je vous écris aujourd'hui afin de pouvoir échanger avec vous sur les droits et les choix de fin de vie et notamment l'aide médicale à mourir. En tant que résident.e de votre circonscription, j'aimerais pouvoir m'entretenir avec vous lors d'un bref rendez-vous de 15 à 20 minutes pour connaître votre point de vue sur la question, qui sera déterminant dans mon choix de représentant.e.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer quel moment serait le mieux dans votre emploi du temps pour organiser cette rencontre.

Cordialement,

[Votre nom]

[Votre code postal]

[Votre numéro de téléphone/courriel/coordonnées]

Fiche 2 : Vous préparer à la rencontre.

Vous préparer en vue de la rencontre.

Renseignez-vous sur le ou la parlementaire afin d'avoir un maximum d'informations en vue d'une possible rencontre. Les informations que vous pouvez chercher sont par exemple : qui il ou elle est, sa scolarité, ses centres d'intérêts, les politiques de son parti et ses propres positions sur l'AMM, sont essentielles pour pouvoir former un argumentaire pertinent.

- Effectuer une recherche pour recueillir des renseignements généraux au sujet de votre représentant·e élu·e vous aidera à connaître son positionnement sur l'AMM et les évolutions.
- Visitez la page web officielle des membres du gouvernement. Tous les parlementaires ont une page web officielle présentant leur profil. Vous pouvez aussi réaliser une recherche Google.
- Consultez les nouvelles (presse, radios ainsi que la TV). Est-ce que votre parlementaire a été mentionné·e ou est apparu·e dans un article en lien avec l'aide médicale à mourir? Vérifiez les médias nationaux et locaux.
- Trouvez votre parlementaire sur les réseaux sociaux. Faites une recherche afin de trouver son profil et suivez ses actualités en créant notamment une alerte google ou en suivant les mots-clés (#) pertinents.

Définissez les rôles et responsabilités avant la rencontre.

Avant votre rencontre avec un·e parlementaire, il est important de déterminer quelles personnes feront partie de votre délégation (si vous y allez à plusieurs). Qu'il s'agisse d'une rencontre individuelle ou en groupe, il y a trois étapes à respecter : introduction, échange d'informations et demande.

Les cartes professionnelles.

Assurez-vous d'avoir sur vous des cartes professionnelles que vous remettrez au ministre ou au parlementaire ainsi qu'à chacun des membres du personnel présents à la rencontre, soit habituellement 1 ou 2 dans le cas d'une rencontre avec un parlementaire.

Les rencontres individuelles.

Si vous allez seul·e à une rencontre, il est important que vous établissiez votre message à l'avance, afin de ne rien oublier. Ayez des objectifs : vous savez exactement quelles informations vous voulez transmettre et quel résultat vous espérez. Par ailleurs, si vous avez vu dans la biographie du parlementaire un renseignement qui vous intrigue ou un intérêt que vous partagez, mentionnez-le. N'hésitez pas à prendre des notes et à indiquer à votre candidat·e que vous informerez votre entourage du résultat de cette rencontre.

Fiche 3 : Rencontrer votre parlementaire lors d'un rendez-vous.

Une fois que vous avez obtenu votre rendez-vous et que vous arrivez préparé.e à la rencontre, voici quelques conseils :

Partage du temps de parole.

Veillez à bien préparer votre présentation et à livrer votre message dans vos propres mots. Il est important de prêter attention au partage du temps de parole afin que vous puissiez entendre son point de vue et celui du parti selon les thématiques.

Les temps de l'échange.

- Dans le cadre de l'introduction, présentez-vous ainsi que votre équipe (si vous êtes une entreprise, une organisation ou représentez une association indiquez-le) et contextualisez votre rencontre : soulignez les points saillants du sujet que vous abordez (présentation du contexte et de l'évolution actuelle de l'AMM). Évitez les présentations avec diapositives, car vous risquez de perdre l'attention du parlementaire.
- Pour l'échange d'informations, demandez à votre parlementaire sa position sur les différents points qui vous intéressent (position générale sur l'AMM, demandes médicales anticipées, santé mentale et mineurs matures).
- Vient ensuite le temps de la demande, qui doit tenir compte des réponses obtenues préalablement : il peut s'agir de garantir les droits acquis, ou encore d'obtenir une évolution. Il est possible aussi de demander au ou à la candidat.e de s'engager ou de prendre position publiquement sur le sujet. Tentez d'obtenir un engagement ferme. Ne vous contentez pas de vagues promesses. Tentez d'établir au moins la prochaine étape de la démarche, s'il ou elle n'est pas prêt.e à aller plus loin. Obtenir un engagement peut être long. Vous devez maintenir la communication et persévérer !

Les questions à poser à votre contact :

- Quel est votre positionnement sur l'aide médicale à mourir ?
- Êtes-vous favorable à ce que dans certaines situations (maladies neurodégénératives cognitives telles que l'Alzheimer), une personne inapte à consentir aux soins puisse être admissible à l'aide médicale à mourir si elle a fait part de ses volontés de façon claire et précise par ses directives médicales anticipées alors qu'elle était encore apte ?
- Pour vous, est-ce qu'un mineur mature devrait avoir accès à l'aide médicale à mourir sous certaines conditions ?
- Selon vous, l'aide médicale à mourir devrait-elle être accessible aux personnes dont le seul problème médical est un trouble mental, dans la mesure où elle est apte à prendre des décisions pour elle-même ?

- En ce qui concerne les demandes médicales anticipées pour les personnes ayant un diagnostic de maladie neurodégénérative cognitive confirmé, type Alzheimer, quel devrait être le cadre de l'ouverture de ce droit?

Donnez des exemples.

C'est là que tout votre travail de préparation sera utile. Pour susciter l'émotion, donnez des exemples concrets illustrant vos valeurs et l'importance du soutien du parlementaire. N'hésitez pas à contacter l'AQDMD si vous souhaitez être accompagné.e dans cette préparation.

Respectez la durée prévue de l'entretien.

À moins que le/la parlementaire vous ait indiqué qu'il ou elle avait envie de poursuivre la conversation, veuillez respecter le temps qui vous a été alloué. Prêtez attention aux comportements du personnel qui vous signaleront que votre temps est écoulé. Soyez rapide et pertinent.e et n'oubliez pas de remercier le parlementaire pour le temps qu'il vous a accordé. Laissez-lui des documents informatifs résumant votre argumentaire.

À l'issue de la rencontre.

Remerciez votre parlementaire et envoyez un courriel ou un mot de remerciement récapitulant les engagements pris ou les prochaines étapes.

Fiche 4 : Faire un exposé rapide à un parlementaire.

Les candidats assistent à une multitude d'activités officielles, vous pouvez donc profiter de rencontres brèves pour exposer vos arguments.

Partage du temps de parole.

Vous disposez d'environ 60 secondes pour transmettre votre message au parlementaire durant une rencontre imprévue. Face à un.e parlementaire, vous disposez de 2 minutes tout au plus pour échanger à cause de son emploi du temps chargé et des nombreuses sollicitations reçues. Veillez à bien préparer votre présentation (60 secondes tout au plus pour démarrer) et à livrer votre message dans vos propres mots. Il est important de prêter attention au partage du temps de parole afin que vous puissiez entendre son point de vue et celui du parti selon les thématiques.

Les questions de base.

- Qui êtes-vous ?
- Pour quelles raisons êtes-vous ici ?
- Que souhaitez-vous ?
- Comment le ou la candidat.e peut-il s'engager ?

Structuration du discours.

1. Présentez-vous (si vous êtes une entreprise, une organisation ou représentez une association indiquez-le).
2. Soulignez les points saillants du sujet que vous abordez (présentation du contexte et de l'évolution actuelle de l'AMM).
3. Si le ou la parlementaire a le temps de vous écouter, fournissez plus de détails.
4. Dans le cas contraire, demandez-lui sa carte professionnelle.
5. Demandez une rencontre.
6. Demandez le nom du membre de son personnel auquel vous devriez vous adresser.
7. Tentez d'obtenir un engagement ferme. Ne vous contentez pas de vagues promesses. Tentez d'établir au moins la prochaine étape de la démarche, s'il ou elle n'est pas prêt.e à aller plus loin. Obtenir un engagement peut être long. Vous devez maintenir la communication et persévérer !
8. Remerciez votre parlementaire et envoyez un courriel ou un mot de remerciement récapitulant les engagements pris ou les prochaines étapes.

Fiche 5 : Interroger un.e candidat.e pendant un événement.

Un débat public ou un événement sont des instants judicieux pour poser des questions à un.e candidat.e pour plusieurs raisons. Tout d'abord il y a une possibilité qu'un média soit présent, ce qui signifie une trace de votre échange et de la position du candidat.

Deuxièmement d'autres personnes vont assister à ce débat et pourront elles aussi être informées sur l'avis du candidat mais aussi lui poser d'autres questions pertinentes.

Il est donc essentiel de poser des questions ciblées sur votre thématique.

Des exemples de questions :

- **Êtes-vous ouvert à permettre l'accès aux demandes médicales anticipées pour les personnes ayant un diagnostic de maladie neurodégénérative cognitive confirmé, type Alzheimer ? Quel devrait être le cadre de l'ouverture de ce droit ?**
- Le 17 mars 2021, le Parlement du Canada a adopté le projet de loi C-7 qui modifie le Code criminel afin de permettre aux personnes dont la mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible d'obtenir l'aide médicale à mourir. Néanmoins, il continue d'interdire l'aide médicale à mourir dans les cas où la maladie mentale est le seul problème de santé invoqué. **Soutenez-vous le droit à l'aide médicale à mourir pour ces personnes ?**
- La question des mineurs matures admissibles à l'aide médicale à mourir fait beaucoup débat: **quelle est votre opinion sur l'ouverture du droit à l'aide médicale à mourir pour les mineurs matures souffrant d'une pathologie physique incurable, à l'exclusion des pathologies de santé mentale?**

Fiche 6 : Le suivi.

Après une rencontre, l'objectif est de continuer à montrer que vous êtes une source de confiance sur la thématique de l'AMM et que vous pouvez informer votre parlementaire sur l'évolution du domaine. Voici les étapes à suivre:

Mot de remerciement.

Dans la semaine suivant la rencontre, vous pouvez envoyer un mot de remerciement par la poste. L'envoi d'un courriel n'a pas le même effet, car les parlementaires reçoivent chaque jour des centaines de courriels. Il est important d'inclure dans votre mot de remerciement tout renseignement additionnel que vous auriez omis de transmettre ou dont vous auriez pris connaissance après la rencontre.

Ce que devrait comprendre un mot de remerciement:

1. Ouverture : Monsieur le Ministre/Madame la Ministre, ou Monsieur le député/Madame la députée, Monsieur/Madame (nom du représentant).
2. Expression de votre gratitude pour la rencontre.
3. Rappel des points saillants de l'échange et étape suivante ou engagement.
4. Formule de politesse : Je vous prie d'agréer, [reprendre l'appel], mes salutations distinguées.

- Exemple de mot de remerciement -

Sujet : Rencontre du (*mettre la date*) avec Monsieur /Madame (*votre nom*) - Aide Médicale à Mourir.

Monsieur le Ministre/Madame la Ministre, ou Monsieur le député/ Madame la députée,
Monsieur/Madame

Je m'appelle [*nom*] et je réside dans [*votre quartier/votre circonscription*]. Nous nous sommes rencontrés le [*date*] à [*lieu*] pour discuter de l'importance du choix de fin de vie et des prochaines élections fédérales. Merci d'avoir pris le temps de [*me/nous/notre groupe*] rencontrer [*Je suis/nous sommes*] ravi(s) de savoir que vous êtes préoccupé(e) par le problème que [*j'ai/nous*] avons soulevé. Nous voulons nous assurer que le Canada protège les droits de fin de vie des personnes vulnérables et souffrantes.

En outre, nous sommes convaincus que vous pouvez agir en faveur des points que nous avons abordé durant notre échange :

- [*citer les points*]
- [*citer les points*]

- *[citer les points]*
- *Formulation de l'engagement pris ou à prendre.*

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Merci encore du temps que vous *[m'/nous]* avez accordé. *[Je/nous]* apprécions grandement votre temps et votre intérêt à protéger les droits de fin de vie au Canada.

Merci encore,
[Votre nom]
[Votre code postal]
[Votre numéro de téléphone/courriel/coordonnées]

Appel téléphonique.

Une fois que vous avez envoyé le mot de remerciement, nous vous encourageons à appeler le bureau du parlementaire pour réitérer votre gratitude et lui dire à quel point vous avez apprécié le ou la rencontrer et rencontrer son personnel. Demandez-lui aussi s'il y a quoi que ce soit que vous puissiez faire pour lui à Ottawa ou dans sa circonscription.

Réseaux sociaux.

Prenez contact avec votre parlementaire en utilisant les réseaux sociaux notamment Facebook, LinkedIn ou Twitter. Lorsqu'il ou elle publie sur l'AMM, essayez de re-partager (à titre d'information) les publications pertinentes et au moment opportun, et n'hésitez pas à ajouter un commentaire.

Mise à jour.

Tenez régulièrement à jour le parlementaire par des courriels de mise à jour périodiques sur le sujet dont il est question. Si vous publiez un article ou qu'un organisme diffuse un communiqué intéressant ou encore des événements sur le sujet et pertinents pour le parlementaire, vous pouvez l'en informer.

Message de l'AQDMD

Nous vous remercions pour votre engagement auprès des candidats de votre circonscription et pour votre détermination en faveur des droits des personnes en fin de vie ! Nous adorerions avoir une mise à jour du déroulé de la réunion et de votre ressenti, vous pouvez nous envoyer un courriel à cette adresse: info@aqdmd.org. Nous avons hâte d'entendre votre retour et sommes heureux de voir votre implication au niveau local.